

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1/1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Lafayette Loain

Site inspecté : ISDI La Nerthe

Date de l'inspection : 11.10.18

Constat de l'inspecteur :

Le nombre de stations de poids-lourds, en moyenne depuis l'octroi de l'autorisation de 2017, est de 75 environ/jour.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Arrêté préfectoral n° 2016-410 ENREG du 29.6.2017
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)
Article 2.2.2

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable Exploitation



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Des actions ont été mises en place afin de diminuer le trafic sur P'ISDI de La Nerthe en 2018 et poursuivre nos actions en 2019, nous allons également faire créer un coole produit "Debitai simple fret" avec une tarification plus élevée pour les clients diffus par les inciter au double fret.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

Jour del. de conclusion.

L'inspection le : 28.11.18

 Fiche soldée le :

DREAL